

Projet de plan de déploiement

Le programme CEE SARE « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » est structuré par une convention nationale, qui se décline à l'échelle régionale par une convention entre le ou les porteur(s) territorial(aux), l'ADEME et l'Etat, d'une durée de 3 ans dans la période 2019-2024.

Le présent programme vise à couvrir tout le territoire national, à une maille allant de celle de l'EPCI à celle de la Région, avec en complément un appui et une animation mutualisés au plan national. Un équilibre devra être trouvé entre la prospection et l'animation du territoire d'une part, et l'accompagnement individualisé des ménages, et des propriétaires ou utilisateurs de locaux du « petit tertiaire » dans leurs projets de rénovation d'autre part.

L'état des lieux territorial et les objectifs de déploiement du programme SARE sont les principaux enjeux que doit contenir le plan de déploiement. Ce document servira de support à la contractualisation régionale.

La rédaction du plan de déploiement devra se faire en lien avec les acteurs participants à la communauté régionale de la rénovation énergétique, de sorte que ce document soit concerté dans la mesure du possible d'ici la fin du mois d'octobre 2019 (pour un démarrage début 2020).

À cette date, le plan de déploiement devra présenter, à minima, un contexte territorial de la rénovation énergétique, un état des lieux des actions d'information et de conseil menées à l'échelle du territoire¹ et identifier les collectivités intéressées pour porter le programme.

Le présent document détaille ainsi la structure du plan de déploiement et les informations qui devront, *a minima*, y être détaillées.

1) Contexte territorial de la rénovation énergétique de l'habitat et du « petit tertiaire »

Il s'agit de faire état de la politique de la rénovation énergétique de l'habitat et du « petit tertiaire » menés à l'échelle régionale, avec l'appui des chiffres fournis par les observatoires locaux de la rénovation énergétique (lorsqu'ils existent).

2) Etat des lieux

- **La cartographie régionale des opérateurs publics** (Espaces Faire, EPCI, maisons de service publics, CCAS, associations ou autres structures) proposant tout ou partie du parcours d'accompagnement des ménages, de la mise en place d'une dynamique territoriale et du conseil au petit tertiaire. Cette cartographie comprend :
 - Le nombre et la nature des points de contact (guichet, hotline, RDV en mairie...)
Les actes réalisés pour les 3 missions par ces opérateurs (1. Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers ; 2. Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation ; 3. Soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés)
 - Les dynamiques locales engagées dans les territoires (dispositifs d'accompagnement, SLIME, opérateurs privés accompagnant les ménages présents sur le territoire, actions des CCI/CCM pour le parc tertiaire)

- **La population couverte** par l'information, le conseil et l'accompagnement des ménages :

¹ Cette remontée d'action permettra d'inclure des actions types nouvelles parmi les actions pouvant être financées par le programme SARE et constituer ainsi un catalogue d'actions

- Nombre de guichets/habitant,
 - Nombre d'EPCI couverts,
 - Nombre d'EPCI non couverts,
 - Nombre d'EPCI couverts partiellement
 - % de population pouvant accéder à ces services
 - Zones blanches identifiées (expliquer pourquoi)
- **Le recensement des financements publics et privés actuels** en distinguant :
 - La nature du financement (subvention, rétribution à l'acte, redevance, ...),
 - L'identité et le statut du financeur,
 - La répartition des financements en cas de co-financement,
 - La pérennité des financements

3) Objectifs de déploiement du programme SARE à l'échelle du territoire régional

La concertation réalisée devra servir de base pour détailler le déploiement du programme, dans un objectif de couverture à 100% du territoire régional.

- **L'identification de chaque porteur associé**
 - Son identité et son statut
 - Son engagement à coporter le programme (se référer au diaporama de présentation du programme SARE, qui liste les engagements d'un porteur)
 - Son engagement à mettre en oeuvre le programme
- **La description de l'organisation** à l'échelle régionale pour le déploiement des 3 missions du programme :
 - La gouvernance mise en place (comités, etc), dont l'articulation entre les porteurs régionaux associés
 - Les flux financiers entre les acteurs (coporteurs, EPCI, etc.)
 - La liste des acteurs impliqués (Espaces Faire, EPCI, associations ou autres structures)
 - Le suivi des actions
- **Le détail de la mise en œuvre des missions**, sur la base de la description des actes métier en annexe 3 :
 - Description des actions envisagées,
 - Identification des publics cibles pour les différentes actions, ainsi que l'articulation avec les guichets d'information de l'Anah,
 - Identification des structures chargées de leur réalisation,
 - Liste des EPCI couverts par le programme, en indiquant leur population et l'identité du porteur associé coordonnant l'action de chaque EPCI
 - Liste des EPCI non couverts par le programme, en indiquant leur population et les raisons de leur non couverture
 - Si possible, carte représentant cette couverture/non couverture
 - Les outils et/ou formations à destination des acteurs publics locaux : mairies, maisons de service public, etc.
- **Les objectifs quantitatifs de déploiement du programme à l'échelle régionale**, à renseigner dans le tableau synthétique joint en annexe 4.
 - En nombre d'actes
 - En couverture de la population
 - En commentaires, leur perspective de progression dans le temps

- **Le plan de financement du programme**, à renseigner dans le tableau synthétique joint en annexe 4, qui précise notamment des plafonds des dépenses qui seront prises en charge par les cofinancements des Collectivités territoriales et du programme CEE.